



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 182 Subvention (110.000 euros) à trois écoles de musique associatives et un avenant à convention.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur des enseignements artistiques, la Ville de Paris apporte son soutien à trois écoles de musique associatives dont l'action et le rayonnement territorial représentent une offre complémentaire aux conservatoires municipaux d'arrondissement.

Créée en 1993, **Polynotes 75** est située depuis 1999 au 83, rue Léon Frot dans le 11^{ème} arrondissement. L'école encourage la pratique collective de la musique. Le suivi pédagogique consiste à accompagner des élèves dans le choix d'un instrument et à mettre en place des partenariats avec d'autres écoles et des conservatoires municipaux. Sur l'exercice 2021-2022, l'école a compté 661 élèves pour 14 instruments enseignés et 13 formations instrumentales ou vocales. Elle a proposé également 7 cours d'éveil musical et 3 cours de découverte d'instruments, qui viennent particulièrement en complément de l'offre des conservatoires parisiens. L'école remonte progressivement vers son niveau d'avant la crise sanitaire, tout en adaptant ses charges afin de rester à l'équilibre (39 professeurs en 2019, 35 en 2021, 33 en 2022). Polynotes 75 propose un cycle de musique assistée par ordinateur le dimanche, répondant à une demande des inscrits. L'école a aussi proposé des démonstrations et ateliers gratuits grâce à son camion-podium « l'école de musique à roulettes » installé chaque semaine place Marcel Achard (19^{ème}) en automne et au printemps, au plus proche des habitants. Cette réponse au Covid a permis aux familles de découvrir la musique sur le chemin du retour de l'école et a effectivement intéressé les familles aux offres de pratique amateur disponibles. Polynotes reste partenaire du conservatoire du 11^{ème} arrondissement, 2 classes de violoncelles ont présenté des élèves dans les deux cycles du conservatoire. Outre la poursuite de l'offre pédagogique hebdomadaire, les projets 2022-2023 comprennent la suite du jumelage (2017) avec l'école L'arbre à musique roulettes à Yaoundé au Cameroun. Les échanges entre ces écoles se font sur plusieurs plans : les professeurs renouvellent leurs approches de l'enseignement, et des instruments sont échangés (l'école de Yaoundé

bénéficie notamment de violons pour ouvrir des classes violon et violoncelle). En 2023, une trentaine d'élèves (20 enfants et 10 adultes) de Yaoundé viennent à Paris pour préparer un concert avec les élèves parisiens. Ce projet comprend donc 20 enfants de Yaoundé, 20 de Polynotes et 20 du conservatoire. Par ailleurs, « l'école de musique à roulettes » reprend ses activités auprès des habitants pour 7 semaines à la rentrée et continuera en mai et juin. L'école revient à un modèle cours individuel et cours collectifs obligatoires, afin que les élèves connaissent la pratique musicale dans sa réalité.

L'association **Ecole des arts de la scène - Les Petits Riens**, fondée en 2003, permet aux élèves des écoles primaires et secondaires et collégiens des quartiers Politique de la ville du 19^{ème} arrondissement Flandres et Nord Est d'accéder à un enseignement musical et chorégraphique de qualité. L'école est située depuis 2019 quai du Lot grâce à l'ouverture, via le budget participatif parisien, de l'École Populaire des Arts. Les Petits Riens organise des ateliers hebdomadaires pendant et hors temps scolaire, pour l'apprentissage des instruments de musique, du théâtre, du chant, de la maîtrise du langage et de la danse, dans la perspective de projets annuels de spectacles vivants. Le travail des enfants sur l'année avec de jeunes artistes professionnels aboutit à une création les initiant au monde de l'opéra et de l'art lyrique, du baroque au jazz. L'association assure la conception, la production et la réalisation de ces spectacles en partenariat avec de grandes salles parisiennes (Opéra-Comique, Philharmonie de Paris, Centquatre...). Les familles sont associées aux projets au travers de visites, conférences, répétitions et spectacles. L'activité de l'année 2020-21, encore impactée par la crise sanitaire, s'est composée de 25 ateliers adolescents et adultes (guitare, basse, piano, batterie, trompette, danse, théâtre, percussion corporelle, chorale et djembé) et 14 ateliers pour les moins de dix ans (piano, batterie, danse classique, danse actuelle, djembé, violon) pour un total hebdomadaire de 40 heures. L'école a organisé des résidences artistiques afin de permettre une porosité entre la création et les enfants et habitants du quartier. Les bénéficiaires sont les enfants des écoles maternelles (3-5 ans), les enfants écoles des écoles élémentaires (6-10 ans), les jeunes des collèges (11-15 ans), les anciens ayant bénéficié des activités (lycéens, adultes), les parents des bénéficiaires et les habitants du quartier. Les mêmes enseignements sont proposés pendant l'année 2022-2023. Pour le spectacle annuel, les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité seront au cœur du projet « Toi, Moi, tous égaux pour Demain ! ». Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial. L'école programme un total de 33 ateliers.

Musique Ensemble XXème propose des cours individuels et des ateliers d'ensembles musicaux. L'école s'est considérablement développée depuis sa fondation en 2000, passant d'une douzaine à près d'une trentaine de professeurs et ses effectifs de 200 à plus de 500 élèves. Elle permet à un public issu de différents milieux socio-professionnels, de tout niveau musical et de tout âge, d'apprendre et de pratiquer. L'enseignement est fondé sur le décroisement des

répertoires, du classique aux musiques actuelles, en passant par le jazz et les musiques du monde. L'apprentissage individuel est toujours articulé à la pratique collective, l'école compte trois orchestres. Musique Ensemble XXeme poursuit activement des échanges internationaux avec d'autres écoles de musique européennes. L'école compte 250 enfants et 220 adultes inscrits pour la période 2021-2022. Les jeunes orchestres et les groupes des musiques actuelles ont pu présenter leurs travaux à la MJC des Hauts de Belleville. Les 25 concerts gratuits ont animé le 20^{ème} arrondissement dans des lieux variés afin de proposer une offre musicale à tous les publics : prison de la Santé, la flèche d'or, EHPAD Korian et Alquier Debrousse, etc. L'école a également été à l'initiative d'un collectif des structures d'enseignement de la musique amateur dans le 20^{ème} arrondissement (Cosema20) dont le conservatoire et les centres d'animation de la ville. Le stage pour le jeune orchestre (8-15 ans) s'est déroulé en Irlande. L'année 2022-2023 voit l'ouverture d'une classe de Oud, poursuivant la démarche de l'école vers les instruments traditionnels, suite à l'ouverture de la classe d'accordéon diatonique. L'école est attentive à l'accès à la pratique à tous les âges, 11% de ses inscrits ont plus de 60 ans et elle développe des temps de travail intergénérationnels.

Par délibération des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022, vous avez bien voulu attribuer un acompte à l'association Polynotes 75 au titre de l'année 2023 de 37.500 euros, calculé sur la base de 50% de la subvention attribuée en 2022.

Afin de permettre à ces trois écoles de musique associatives de pouvoir poursuivre leurs activités en faveur du développement de la connaissance et de la pratique de la musique, en complémentarité de l'offre des conservatoires municipaux d'arrondissement, je vous propose d'attribuer au titre de l'année 2023 :

- à l'association Ecole des arts de la scène – Les Petits Riens une subvention de 15.000 euros ;
- à l'association Musique Ensemble XXe une subvention de 20.000 euros ;
- à l'association Polynotes 75 une subvention de 75.000 euros soit un complément de 37.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé ;

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant à convention avec Polynotes 75 joint au projet.

La Maire de
Paris

2023 DAC 182 Subvention (110.000 euros) à trois écoles de musique associatives et un avenant à convention.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 ;

Vu la convention en date du 20 janvier 2023 relative à l'attribution d'un acompte de 37.500 euros au titre de 2023 approuvée par la délibération susmentionnée à l'association Polynotes 75 ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Polynotes 75 (11e) un avenant à convention annuelle relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations Ecole des arts de la scène - Les Petits Riens (19e) et Musique Ensemble 20eme (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 75.000 euros au titre de 2023 est attribuée à l'association Polynotes 75, 83, rue Léon Frot 75011 Paris, soit un complément de 37.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 2023_04674 ; 43161

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant numéro 1 à la convention avec l'association Polynotes 75 (XIe), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros au titre de 2023 est attribuée à l'association Ecole des arts de la scène - Les Petits Riens, 5-7 quai du Lot, 75019 Paris. 2023_04469 ; 19464

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros au titre de 2023 est attribuée à l'association Musique Ensemble 20eme, 3, square Roland Garros, 75020 Paris. 2023_03943 ; 18005

Article 5 : La dépense correspondante, soit 72.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.